



## Contrat déterminé à terme incertain

Par **Visiteur**, le **01/04/2017** à **16:40**

bonjour, je remplace une personne en arrêt maladie dans le cadre d'un contrat à durée déterminé à terme incertain.

la personne reprend le travail le lundi 10 avril et j'ai appris que mon contrat allait s'arrêter le vendredi 7 avril. Est-ce que c'est normal? Mon contrat ne doit-il pas aller jusqu'au dimanche 9 avril?

merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **01/04/2017** à **18:29**

Bonjour,

Tout dépend déjà du repos hebdomadaire applicable pour cette semaine-là et de combien d'heures vous aurez effectué...

Par **Visiteur**, le **01/04/2017** à **19:38**

merci pour votre réponse. Je travaille 37,50 par semaine, à temps plein avec des RTT. pour le repos hebdomadaire je sais que si je pose une semaine de congés payés, l'employeur m'en compte 6 jours pris, si ça peut vous éclairer.

Je trouverais étrange que ce soit le pôle emploi qui commence à m'indemniser à partir du 8 avril alors que la personne remplacée reprend le 10 car mon contrat s'arrête au retour de la personne remplacée. Si vous pouvez me répondre, merci.

Par **P.M.**, le **01/04/2017** à **21:03**

Si vous avez déjà effectué votre horaire hebdomadaire le vendredi soir, il n'y a donc aucune raison que votre contrat se poursuive au-delà et l'employeur n'aura pas à vous payer plus... Le repos hebdomadaire que vous devez avoir cette semaine-là n'a rien à voir avec la prise de congés payés par ailleurs...

Rassurez-vous Pôle Emploi ne vous indemnise pas dès le terme du CDD car s'il n'y a pas le délai d'attente de 7 jours, il y aura très vraisemblablement un différé d'indemnisation...

Par **Visiteur**, le **01/04/2017** à **21:47**

vous voulez dire que si j'ai une indemnité de congés payés je n'ai pas de délai de carence, le pôle emploi m'indemnise directement après le nombre de jours de congés payés?  
je n'ai pas compris qui me paie le samedi 8 et le dimanche 9 avril par contre.

Par **P.M.**, le **01/04/2017** à **22:03**

Au contraire, c'est bien pourquoi j'ai indiqué que Pôle Emploi ne vous indemniser pas dès le terme du CDD et qu'il y aura très vraisemblablement un différé d'indemnisation justement par l'indemnité de congé payés...

L'employeur n'a pas à vous payer le samedi 8 et le dimanche 9 pendant le repos hebdomadaire si vous avez déjà accompli le nombre d'heures hebdomadaire prévu au contrat...

Par **Visiteur**, le **01/04/2017** à **23:44**

j'avais bien compris, car je le savais déjà, que mon indemnisation par le pôle emploi commencera après mes jours de congés payés mais je crois que par exemple si j'ai une indemnité correspondant à 8 jours de congés payés, le pôle diffère le début d'indemnisation après ces 8 jours plus le délai de carence de 7 jours. Vous sembliez dire le contraire, non?

Par **P.M.**, le **02/04/2017** à **09:31**

Bonjour,

Je n'ai jamais écrit le contraire si vous relisez...

J'ai très exactement dit que même s'il n'y avait pas le délai d'attente de 7 jours que vous appelez carence, car je ne connais pas votre situation par rapport à Pôle emploi, il y aurait vraisemblablement toujours un différé d'indemnisation, ce que vous confirmez par l'indemnité de congés payés que donc l'organisme ne vous indemniser pas dès le terme du CDD...

Par **Visiteur**, le **02/04/2017** à **17:18**

merci pour vos réponses, je vais me renseigner auprès de l'inspection du travail. pouvez - vous me dire comment me désinscrire de ce site? impossible de trouver comment se désinscrire dans les conditions générales. ca manque!

Par **P.M.**, le **02/04/2017** à **19:58**

Je ne sais pas pourquoi vous voudriez vous désinscrire mais je ne suis pas l'administrateur du forum...

Par **Visiteur**, le **04/04/2017** à **13:39**

CE SITE NE SEMBLE PAS CLAIR DU TOUT? AUCUNE POSSIBILITE DE CONTACTER UNE PERSONNE AUX NUM2ROS INDIQUES DANS LES MENTIONS LEGALES ET EXCUSEZ MOI MAIS JE NE SAIS PAS DU TOUT QUI VOUS ETES POUR REPONDRE A MES QUESTIONS DONC JE NE VOIS PAS POURQUOI JE VOUS FERAI CONFIANCE. JE VAIS ALERTER UNE ASSOCIATION DE CONSOMMATEURS PUISQUE PERSONNE NE ME DIT COMMENT ME DESINSCRIRE

Par **P.M.**, le **04/04/2017** à **14:10**

Bonjour,

Puisque vous semblez vous adresser à moi, je ne sais pas non plus qui vous êtes mais en vous inscrivant sur le forum, vous avez dû lire que les personnes qui vous répondent le faisait bénévolement et je ne vous ai jamais demandé de me faire confiance et je ne vous ai répondu que parce que vous avez posé une interrogation librement...

Alertez qui vous voulez mais comme je vous l'ai indiqué, je ne suis ni administrateur, ni modérateur du forum...

Vous pouvez même hurler puisque en langage d'internet c'est ce que l'on fait lorsque l'on écrit tout un texte en majuscules...